

(conseil paroissial), encore moins l'Etat pour ce moment, ne veulent financer les travaux.

Le 24 mai 1863, Maréchal, l'architecte, réclama la somme de 420 francs pour avoir dressé les plans en restauration de l'église paroissiale. Et dans le délibéré de la commune, il est noté que Mr Maréchal Laurent se serait laissé impressionner par la grande ardeur du curé Bochaton qui aurait donné l'impression à l'architecte de projeter un plan de restauration plus important que celui proposé par le conseil municipal.

Devant l'impossibilité de financer une telle restauration, le conseil donna mandat à Mr le maire Charles Burlaz de se rendre à Annecy pour faire l'examen des plans proposés par un autre architecte, Mr Pompée, et consulter l'architecte diocésain ainsi que l'évêque Mgr Magnin. L'entretien avec le préfet lui fit espérer un large subside de la part du Gouvernement, et celui-ci ajouta qu'il ignorait ce que Mr le curé avait entrepris de son côté.

Si on souligna toujours l'urgence de réparer l'église, les discussions s'enlisèrent de plus en plus dans le difficile problème du financement. C'est alors que le Conseil municipal suggéra que la Fabrique vendît une partie ou la totalité de ses biens.

On assista alors à des prises de positions qui ne firent qu'attiser l'animosité et qui se répercutèrent même dans le prêche du dimanche de la part du curé Bochaton.

Celui-ci, le dimanche 21 février 1863, discourt sur les taxes et le renouvellement imposé sur les bancs et les chaises, et s'éleva contre la municipalité dans un langage qui n'est pas

celui de la chaire, déclarant que le conseil n'a pas à s'ingérer dans les affaires de la paroisse au sujet des taxes des bancs et chaises ; il supposa même que ce conseil essayait de dresser le conseil de Fabrique contre son curé. Finalement, on retiendra que la loi du 18 juillet 1837 fixe les taxes comme suit : 0,80 franc pour les chaises, 3 francs le mètre pour les bancs et 0,90 franc pour les banquettes.

Le 21 août 1864, un membre du conseil expose que depuis plusieurs années la question de la restauration de l'église était toujours en suspend faute de financement, et qu'il devenait urgent de réparer l'église qui menace ruine. Le 13 février 1865, on fait appel à Mr Jean Marie Place, architecte demeurant à Bonneville, pour préparer de nouveaux plans. La question la plus importante était de consolider la façade. Il fallait donc faire disparaître les maçonneries considérables qui pesaient sur les voûtes de l'église et qui poussaient vers l'extérieur les murs latéraux. Il fallait enlever les cloches et la charpente dont le poids représentait un danger. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepta le plan de Mr Place dont le devis s'élevait à 28.693,54 francs.

Pour cela, le conseil consacra :

- 1- toutes les économies des exercices précédents et celles de l'année 1865, soit 1.712,94 francs
- 2- l'albergement Vuy soit 3.546 francs
- 3- l'aliénation d'une pièce de terre 1.800 francs
- 4- le subside du gouvernement, espérant qu'il soit de moitié de la dépense.

Il manquerait malgré tout la somme de

Plan simplifié de  
l'architecte Maréchal

